

Image not found or type unknown



Reconnaissance d un enfant

Par **smile17**, le **21/06/2010 à 10:28**

Bonjour, rnje suis marier a un canadien mai jai accoucher en france car je n etait pas encore prise en charge par le canada,il c est presenter o consulat francais pour reconnaitre notre enfant mai il lui on di ke mon divorce d avec mon ex marie etai moin de 300 jours donc c etait le procureur qui devai decider de son non ,rneske c vrai car o consulat francais il etait pas tres sur et ke fo til faire? rnmerci par avance